



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2019 DAE 328 Subvention (8.500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fin d'année 2019 (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leur quartier.

Guirlandes lumineuses, plafonds d'étoiles, cercles de lumière, projections scintillantes..., ce sont ainsi plus de 150 rues et places qui s'illuminent grâce aux efforts des commerçants tout en prenant en considération des préoccupations de développement durable, d'économie d'énergie et d'innovation.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année participant au dynamisme du commerce de proximité et valorisant ainsi les différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs pour les parisiens et touristes de passage.

Cependant, comme vous le savez, dès les fêtes de fin d'année 2018, les manifestations des gilets jaunes ont touché de très nombreux commerces parisiens. Depuis le début du mouvement, le 17 novembre 2018, tous les samedis ont été perturbés par ces manifestations. Des violences ont eu lieu en marge de ces manifestations et divers commerces de la capitale ont fait l'objet de dommages matériels, voire de vols, ou ont été contraints de fermer, soit à la demande des pouvoirs publics chargés du maintien de l'ordre, soit parce qu'ils craignaient la mise en danger de leur clientèle et de leurs salariés.

La Ville a été très touchée par les manifestations qui ont provoqué des dégradations, des vols, mais également une baisse de fréquentation et une perte de chiffre d'affaires considérable pour les acteurs économiques parisiens.

C'est pourquoi, la Ville de Paris a répondu à l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » lancée par l'Etat afin de venir en aide aux commerçants et artisans qui ont été touchés par les manifestations des gilets jaunes. Cette opération nationale a vocation à financer des projets d'animation, d'attractivité et de communication commerciale pilotés par les collectivités territoriales en association avec les acteurs économiques locaux.

Pour venir en aide aux commerçants et artisans et pour encourager le retour des touristes nationaux et internationaux, Paris a obtenu une subvention de l'Etat et est donc en mesure d'augmenter l'aide financière accordée aux associations de commerçants pour leurs animations de fêtes de fin d'année.

Dans le cadre du cofinancement apporté par l'Etat, la Ville maintient sa participation d'ores et déjà existante pour ce type d'animations afin que l'aide du fonds puisse permettre un allègement du coût porté par les associations de commerçants et les aider à mettre en œuvre des projets d'animations et d'illuminations complémentaires en 2019/2020.

Pour ces fêtes de fin d'année, l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc illumine pour la cinquième année consécutive l'avenue, de la place Denfert-Rochereau à la porte d'Orléans. 2 traversées de rue souhaitant de joyeuses fêtes aux passants ont également été installées à l'entrée et à la sortie de l'avenue du Général Leclerc.

Dans ce contexte et en accord avec la mairie d'arrondissement, je vous propose d'attribuer à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc située 29, avenue du Général Leclerc, 14e, une subvention de 8.500 euros, dont 3.000 euros proviennent du fonds d'aide de l'Etat accordé à la Ville dans le cadre de l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces ».

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris